



PyroGenèse annonce la sursouscription de son placement privé sans courtier.

La Société n'acceptera aucune autre demande de participation.

MONTREAL (Québec) (GlobeNewswire – 11 mars 2026) – PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse » ou la « Société ») (TSX : PYR) (OTCQX : PYRGF) (FRA : 8PY1), chef de file dans les procédés à ultra-haute température et l'innovation en ingénierie, et fournisseur de technologies plasma destinées aux industries lourdes et à la défense, annonce aujourd'hui que, faisant suite à son récent communiqué de presse [daté du 9 mars 2026], le placement privé sans courtier (le « placement privé ») est sursouscrit et que la Société n'acceptera aucune autre demande de participation. La Société prévoit clôturer le placement privé dans un délai de dix jours, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires.

Le placement privé était initialement structuré afin de lever jusqu'à environ 1 000 000 \$ par l'émission et la vente d'un maximum de 1 851 852 unités de la Société (les « Unités »). La Société est actuellement en train de recueillir les documents justificatifs et de finaliser les conventions de souscription. La Société estime que le montant total final des souscriptions se situera entre 1 700 000 \$ et 1 900 000 \$ (soit entre 3 148 148 et 3 518 518 Unités).

Le placement privé consiste en l'émission d'unités de la Société au prix de 0,54 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de PyroGenèse (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription ») de la Société. Chaque bon de souscription entier confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,70 \$, pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture du placement privé. Les actions ordinaires et les bons de souscription émis dans le cadre du placement privé, ainsi que les actions ordinaires sous-jacentes aux bons de souscription, seront assujettis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour à compter de la date de clôture, conformément à la législation applicable en matière de valeurs mobilières.

Aux termes de l'acte de fiducie régissant les bons de souscription d'actions ordinaires (Common Share Purchase Warrant Indenture), la Société aura le droit d'accélérer la date d'expiration des bons de souscription, pourvu que, si à tout moment avant leur date d'expiration, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX est supérieur à 0,90 \$ pendant 2 jours de bourse sur une période de 5 jours de bourse consécutifs, la Société soit en droit, dans les 15 jours suivant la survenance d'un tel événement, d'accélérer la date d'expiration des bons de souscription à la date correspondant à 30 jours suivant la date à laquelle un avis d'accélération (l'« avis d'accélération ») est donné. Cet avis sera réputé avoir été donné soit par notification par courriel aux porteurs de ces bons de souscription, soit par la diffusion d'un communiqué de presse par la Société annonçant la réalisation de l'événement d'accélération.

Parmi les participants intéressés, P. Peter Pascali, président et chef de la direction de PyroGenèse, souscrira directement pour un montant pouvant atteindre environ 400 000 \$, ce qui représente le montant maximal en dollars auquel les initiés, collectivement, sont autorisés à participer à l'heure actuelle selon les autorités réglementaires. La réglementation limite la participation des initiés à un certain pourcentage du nombre total d'actions en circulation, déduction faite du montant auquel les initiés ont participé au cours des derniers mois.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement privé aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la United States Securities Act of 1933, telle que modifiée, ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis à moins qu'une dispense des exigences d'inscription ne soit applicable.

Le placement privé demeure assujéti à l'approbation finale de la Bourse de Toronto (la « TSX »), ainsi qu'à d'autres conditions de clôture usuelles.

À propos de PyroGenèse Inc.

PyroGenèse, une entreprise de haute technologie, est un chef de file reconnu dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de procédés plasmas avancés et de solutions durables visant à réduire les gaz à effet de serre (GES) et à offrir des alternatives économiquement attrayantes aux procédés conventionnels polluants. PyroGenèse a mis au point des technologies plasma exclusives, brevetées et de pointe, qui sont actuellement évaluées et adoptées par plusieurs chefs de file de l'industrie, pesant plusieurs milliards de dollars, dans quatre marchés majeurs : la pelletisation de minerai de fer, l'aluminium, la gestion des déchets et la fabrication additive.

Avec une équipe d'ingénieurs, de scientifiques et de techniciens expérimentés basée à son bureau de Montréal, ainsi que deux installations de fabrication de 3 800 m² et 2 940 m², PyroGenèse conserve son avantage concurrentiel en demeurant à la fine pointe du développement technologique et de la commercialisation.

Les opérations sont certifiées ISO 9001:2015 et AS9100D, l'entreprise étant certifiée ISO depuis 1997.

Les actions de PyroGenèse sont cotées en bourse au Canada sur le TSX (TSX : PYR), aux États-Unis sur l'OTCQX (OTCQX : PYRGF) et en Allemagne sur la Bourse de Francfort (FRA : 8PY1).

Déclarations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient de « l'information prospective » et des « déclarations prospectives » (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « prévoit », « cible », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est bien positionnée », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou encore par des variantes de ces mots et expressions, ou par des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « pourraient », « devraient », « seraient susceptibles », « pourraient » ou « seront entrepris », « surviendront » ou « seront atteints ». De plus, toute déclaration faisant référence à des attentes, des prévisions ou d'autres caractéristiques d'événements ou de circonstances futurs constitue une déclaration prospective.

Les déclarations prospectives ne sont pas des faits historiques, ni des garanties ou des assurances quant au rendement futur, mais reflètent plutôt les convictions, attentes, estimations et projections actuelles de la direction concernant des événements futurs et la performance opérationnelle.

Les déclarations prospectives sont nécessairement fondées sur un certain nombre d'opinions, d'hypothèses et d'estimations qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par PyroGenèse à la date du présent communiqué, sont soumises à des incertitudes, des risques et des changements de circonstances inhérents pouvant différer de manière significative de ceux envisagés dans les déclarations prospectives. Les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent, possiblement de façon importante, de ceux indiqués dans les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque identifiés sous la rubrique « Facteurs de risque » dans la dernière notice annuelle de PyroGenèse, ainsi que dans d'autres dépôts périodiques effectués ou pouvant être effectués à l'avenir auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'organismes de réglementation similaires, tous accessibles sous le profil de PyroGenèse sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Ces facteurs ne visent pas à représenter une liste exhaustive des éléments pouvant affecter PyroGenèse. Cependant, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. PyroGenèse ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser publiquement quelque déclaration prospective que ce soit, sauf si la loi applicable en matière de valeurs mobilières l'exige.

Ni la Bourse de Toronto, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Toronto), ni le marché OTCQX Best Market n'acceptent la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec ir@PyroGenesis.com ou visiter le site <http://www.PyroGenesis.com>